



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 13 mars deux mille vingt-quatre, se sont réunis en salle du conseil municipal d'Aubigny-sur-Nère sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 25 mars 2024

Délibération n°2024-03-019

Cession de parcelles sur la ZA le Champ des Tailles au profit de la SAS OBAZYNE

Conseillers en exercice : 36	Conseillers présents : 25	Nombre de votants : 30
-------------------------------------	----------------------------------	-------------------------------

Conseillers titulaires présents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, M. Didier RAFFESTIN, Mme Catherine DOGET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Nicolas MOREAU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : Mme Anne CASSIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Sophie ESPEJO,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD,
M. Marc GOURDOU a donné pouvoir à M. Jean-Marc RUIZ.

Absents : Mme Florence LEDIEU, M. Alexandre CERVEAU, M. Daniel GAUTIER, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO et M. Philippe RAGOBERT.

Secrétaire de séance : Mme Cécile ABDELLALI

La société Obazyme est une entreprise de promotion immobilière spécialisée dans les projets situés dans les villes moyennes et les zones péri-urbaines. La société porte le projet de construction et vente de locaux d'activités sur la ZA le Champ des Tailles à Aubigny-sur-Nère. Ces locaux d'activités viendraient répondre à un besoin fort sur le territoire qui en est actuellement dépourvu.

Les parcelles concernées sont cadastrées BH n° 576, 577, 578, 579, 583 et 584, pour une superficie de 6 250 m². Cette cession est proposée au prix de 15,00€/m² soit au total 93 750,00€ HT.

La vente est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Promesse de vente d'une validité de 15 mois ;
- Commercialisation par la société « WITHS », mandataire exclusif d'Obazyme ou toute autre société titulaire d'une délégation de mandat de commercialisation délivrée par la société WITHS, d'à minima 2 400 m² de surface plancher
- Obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 018-200000933-20240328-2024_03_019-DE

S I L O

Par ailleurs, la Communauté de commune de Sauldre et Sologne devra valider les activités des preneurs afin de garantir la destination artisanale et industrielle de la zone d'activités.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2017-12-54 en date du 12 décembre 2017 de détermination des critères définissant une zone d'activités économiques et constatant les ZAE communautaires ;

Vu la délibération 2017-12-55 en date du 12 décembre 2017 relative à la détermination des conditions patrimoniales et financières du transfert des biens meubles et immeubles existants sur les ZAE intercommunales ;

Vu la demande d'acquisition de terrain présentée par la SAS Obazyne ;

Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale des parcelles BH576, BH577, BH578, BH579, BH583 et BH584 en date du 27 février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission développement économique - emploi du 1^{er} février 2024 ;

Vu l'avis favorable de la Commission des finances du 11 mars 2024 ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

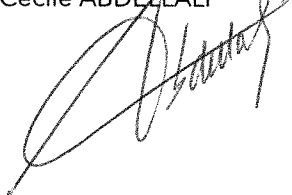
Article 1 : APPROUVE la vente des parcelles cadastrée section BH n° 576, 577, 578, 579, 583 et 584 sises zone d'activités le Champ des Tailles, moyennant un prix HT de 15,00€/m², au profit de la SAS Obazyne, identifiée sous le numéro SIREN 840 182 182, dont le siège social se situe 13 allée de Lasplanes 31770 COLOMIERS, sous réserve des conditions suspensives posées ;

Article 2 : DÉCIDE d'imputer la recette au budget annexe Zone d'Activités Économiques de la Communauté de communes Sauldre et Sologne


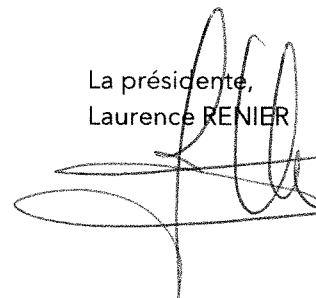
Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à signer l'acte authentique à intervenir et tout document relatif à cette délibération.

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance,
Cécile ABDELALI



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.